

RAPPORT

DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

DU COMITÉ DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN

tenue à
Rome (Italie)
du 24 au 28 mai 1999

Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1999

TABLE DES MATIERES

	PAGE
INTRODUCTION	1
MEMBRES DU BUREAU	1
ORDRE DU JOUR	2
EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS	2
Criquet pèlerin: Situation et prévisions: mars 1997 à juin 1999	2
Suite donnée aux recommandations de la trente-quatrième session du Comité	3
Analyses des récentes recrudescences de criquet pèlerin: gestion et interprétation des données	4
Rapport de la sixième session du Groupe technique du Comité	5
Rôle futur du Groupe technique du Comité	5
Rapport du Sous-Comité <i>ad hoc</i> sur le mandat du Groupe technique du Comité	6
L'impact économique du criquet pèlerin	7
Rapport de la session de 1998 du Groupe consultatif sur les pesticides	7
Rapport sur l'état d'avancement du projet LOCUSTOX et sur le séminaire du Comité	8
Rapport de la réunion conjointe Afrique de l'Ouest/Afrique du Nord-Ouest	9
Etat d'avancement d'EMPRES et orientations	9
Rapports d'activités des Commissions et organisations régionales	11
Fonds fiduciaire international 9161: Contributions/dépenses/plan de travail proposé pour 1999/2000	13
Questions diverses	14
Date et lieu de la trente-sixième session	15
Adoption du rapport	15
REMERCIEMENTS	15

ANNEXES

- I. LISTE DES PARTICIPANTS
- II. ORDRE DU JOUR APPROUVÉ
- III. CRIQUET PÈLERIN: SITUATION ET PRÉVISIONS: MARS 1997
À JUIN 1999
- IV. FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161: CONTRIBUTIONS,
DÉPENSES ET PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 1999-2000

INTRODUCTION

1. A sa trente-quatrième session, tenue à Rome du 24 au 28 février 1997, le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin est convenu que sa trente-cinquième session se tiendrait à Rome à une date devant être décidée par le Directeur général de la FAO. La période retenue étant celle du 24 au 28 mai 1999, le Directeur général a adressé en conséquence des invitations aux Etats et aux organisations intéressés.
2. On trouvera à l'Annexe I la liste des participants.
3. La session a été ouverte par M. A. Sawadogo, Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture. L'allocution d'ouverture a été prononcée par le Directeur général adjoint, M. D. Harcharik, qui a souhaité une chaleureuse bienvenue aux participants.
4. Une minute de silence a été observée à la mémoire de M. George Popov, décédé en décembre 1998, auquel on avait rendu hommage à la trente-quatrième session pour sa remarquable contribution à la connaissance du criquet pèlerin.
5. M. Harcharik a rappelé aux participants que le Comité avait pour mandat de promouvoir une action commune contre le criquet pèlerin et de donner à la FAO des avis sur la situation acridienne et les mesures à prendre pour la maîtriser. Il a rappelé que, depuis la dernière session, il y avait eu une autre recrudescence dans la région centrale mais qu'elle avait été maîtrisée par les pays de la région. Il a noté que le programme EMPRES (Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes - Composante criquet pèlerin) était pleinement opérationnel dans la région centrale depuis deux ans, et bénéficiait d'une aide importante des donateurs versée à un fonds fiduciaire; il a remercié ceux-ci de cet appui. Un programme analogue a été élaboré pour la région occidentale et on espère qu'il bénéficiera également du soutien des donateurs. M. Harcharik a indiqué que ces programmes se fondaient sur la prévention de l'apparition d'infestations. Madagascar pourrait actuellement constituer un exemple de ce qui se passe lorsque la prévention échoue. Si la situation de ce pays concerne une autre espèce, le criquet migrateur malgache, elle doit nous rappeler que nous devons être vigilants et préparés.
6. M. Harcharik a indiqué que, malgré des progrès satisfaisants, un certain nombre de problèmes importants n'étaient pas encore réglés, dont le financement d'EMPRES-région centrale après l'an 2000 et la mise en œuvre intégrale d'EMPRES-région occidentale. Il est important que les pays de l'aire d'invasion du criquet maintiennent leur engagement afin d'aider à mobiliser les financements internes et externes. Il est à rappeler que la réussite d'EMPRES bénéficiera à l'ensemble des pays membres du Comité. Il faudrait envisager de renforcer l'appui que le Comité fournit à EMPRES. Le Directeur général adjoint a souligné l'importance d'autres points de l'ordre du jour. Il a souhaité aux participants des travaux fructueux et a indiqué qu'il attendait avec intérêt de prendre connaissance des conclusions et des recommandations du Comité.

MEMBRES DU BUREAU

7. Les membres suivants du bureau ont été élus par acclamation:

Président: M. Bateno K. Leramo (Ethiopie)
Vice-Président: M. Cheferou Mahatan (Niger)
Rapporteur: M. M.A. Ould Babah (Mauritanie)

ORDRE DU JOUR

8. L'ordre du jour adopté figure à l'Annexe II.

EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS

Criquet pèlerin: situation et prévisions: mars 1997 à juin 1999

9. Le texte complet de l'exposé, tel que mis à jour oralement, figure à l'Annexe III.
10. Lors des débats qui ont suivi, plusieurs pays ont indiqué que les chiffres donnés dans le document n'étaient pas exacts. Le Secrétariat a expliqué que les chiffres étaient ceux qui étaient disponibles au moment où le document avait été préparé, en février 1999. Des chiffres à jour avaient été fournis oralement et seraient incorporés dans la version mise à jour du document qui serait reproduite intégralement dans le rapport de trente-cinquième session du Comité.
11. Les participants ont évoqué l'importance qu'il y a à maintenir des prospections régulières et ce, même en période de rémission. Le Secrétariat a indiqué que rien ne pouvait remplacer les prospections terrestres pour recueillir des données précises sur la situation acridienne. Pour certains pays, le problème tenait à l'insuffisance des ressources disponibles pour financer ces prospections.
12. Concernant l'usage accru du courrier électronique, il a été noté que la Libye, le Tchad et le Niger avaient récemment installé le courrier électronique dans leurs services de protection des végétaux et que, en coopération avec le CILSS, des dispositions étaient prises pour installer le courrier électronique dans d'autres pays du Sahel. Les pays de la ligne de front ont été encouragés à faire part de leurs éventuels besoins d'installation de courrier électronique à la FAO, qui s'efforcerait d'identifier des fonds à cet effet. On trouvera une liste d'adresses électroniques dans les pays touchés à l'Annexe V.
13. Au sujet du système de gestion des données acridiennes RAMSES, le Secrétariat a indiqué que ce système était particulièrement adapté aux pays qui effectuent systématiquement des prospections acridiennes et qui recueillent ainsi de gros volumes de données. Il a été noté que RAMSES avait été mis au point conjointement par le projet EMPRES financé par la Belgique et par le Royaume-Uni. Il a été installé en Erythrée et est en cours d'installation au Yémen. La formation initiale a été donnée en Arabie saoudite et à l'OLCP-EA.
14. Une démonstration de RAMSES a été organisée pour les participants au Comité et un complément d'information sur le système a été mis à leur disposition. RAMSES doit, dans une certaine mesure, être adapté aux besoins de chaque pays; l'estimation provisoire des coûts d'adaptation, d'installation et de formation pour chaque pays est de 50 000 dollars E.-U.

15. Il a été noté que les informations à transmettre comprenaient le nombre d'hectares traités, mais que des données sur les types de pesticides utilisés, la méthode d'application et les résultats devaient être communiqués, conformément au "formulaire de prospection criquet pèlerin" des données de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin qui avait été approuvé à la trente-troisième session. Le Groupe consultatif sur les pesticides a besoin de ces données pour connaître l'efficacité des divers pesticides.
16. Il a en outre été noté que lorsque les ressources à consacrer aux prospections sont limitées, on peut et on doit utiliser d'autres sources d'information telles que les gardes frontière ou des militaires pouvant se trouver en poste dans des zones importantes du point de vue de l'activité acridienne.
17. Il a été **RECOMMANDÉ** aux pays de l'aire d'invasion de poursuivre leurs efforts, afin de renforcer leurs capacités de prospection régulière des principaux habitats du criquet pèlerin, et de respecter les normes de qualité les plus strictes dans les rapports envoyés au Bureau d'information sur le criquet pèlerin de la FAO, sur lesquels reposent les prévisions concernant l'ensemble des pays touchés. Il a été **EN OUTRE RECOMMANDÉ** à la FAO, si les ressources étaient insuffisantes, de s'efforcer de mobiliser l'aide nécessaire afin de veiller à ce que les prospections indispensables soient menées à bien.

Suite donnée aux recommandations de la trente-quatrième session du Comité

18. Il a été indiqué qu'un document détaillé sur cette question avait été présenté au Groupe technique du Comité, à sa réunion d'octobre 1998, et que le présent document en était la mise à jour. Les efforts déployés conjointement dans la région centrale par la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans cette région, par EMPRES et par le Bureau d'information sur le criquet pèlerin du Siège de la FAO afin d'améliorer la qualité des signalisations acridiennes ont été mentionnés. Des données ont été communiquées quant à l'usage croissant du courrier électronique pour l'envoi des signalisations.
19. Le Groupe technique du Comité avait recommandé que des listes des moyens de lutte soient envoyées à la FAO pour analyse, mais aucune ne lui est encore parvenue. Par ailleurs, on sait que ces informations ont été examinées aux réunions des Commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin. EMPRES-région centrale a organisé divers ateliers concernant les plans d'intervention d'urgence, portant notamment sur la préparation d'inventaires des capacités de lutte antiacridienne. Il a été **RECOMMANDÉ** à la FAO de présenter sous forme de tableaux, lors de la prochaine session du Comité, les listes des moyens de lutte qu'elle recevrait.
20. L'attention a été appelée sur l'insuffisance des fonds à consacrer à une phase de suivi du projet EMPRES sur la télédétection des habitats du criquet pèlerin. De ce fait, il ne semble guère probable que l'on puisse étendre à d'autres pays les travaux réalisés en Erythrée sur la détection du reverdissement de la végétation, ou affiner cette technologie. Il a été **RECOMMANDÉ** à la FAO de solliciter l'appui de donateurs en faveur d'autres études, portant à la fois sur la télédétection des habitats du criquet pèlerin et sur la météorologie, en particulier l'éventuelle utilisation de stations météorologiques automatiques.

21. Les dépenses du Fonds fiduciaire du Comité en faveur des bourses ont été décrites. Il a été noté que l'appui à l'Afrique du Nord-Ouest était pratiquement terminé, que deux des trois étudiants de niveau maîtrise de la région centrale étaient en formation et que deux candidatures de l'Asie du Sud-Ouest étaient en cours d'examen. Comme il a été décidé à la trente-quatrième session, on passerait ensuite à l'Afrique de l'Ouest, puis à l'Afrique de l'Est. Certains pays membres de la Commission de l'Asie du Sud-Ouest avaient demandé que des fonds du Comité soient utilisés pour une formation de courte durée plutôt que pour des formations longues. Il a été noté que la formation de brève durée assurée par Silwood Park/NRI au Royaume-Uni depuis deux ans serait cette année organisée à l'intérieur de la région centrale. Une aide fournie par cette source en faveur de la formation de brève durée était à la disposition des membres du Comité si nécessaire. Il a également été indiqué que l'Egypte avait récemment inauguré un centre de formation à la lutte antiacridienne pour tous les aspects concernant les opérations de prospection et de lutte.
22. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que la formation de boursiers du Comité se déroule, dans la mesure du possible, dans les régions concernées par le criquet pèlerin, à la fois pour des raisons de coût et pour permettre des travaux pratiques sur les espèces. Il a été en outre **RECOMMANDÉ** que la priorité soit donnée aux bourses à long terme de niveau maîtrise ou doctorat, mais que la formation de brève durée soit également considérée comme deuxième priorité. Enfin, il a été **RECOMMANDÉ** à la FAO de lancer la prochaine série de bourses en Afrique de l'Ouest, cette région figurant sur les listes des recommandations antérieures du Comité comme la prochaine région devant bénéficier du financement. A cet égard, les pays d'Afrique de l'Ouest ont décidé de désigner entre eux le pays qui sera présenté comme le premier candidat et d'en informer en conséquence la FAO.
23. En ce qui concerne les programmes nationaux de formation, plusieurs pays ont fait savoir qu'ils exécutaient régulièrement des programmes nationaux de formation dont il n'était pas fait état dans le document. D'autres pays ont annoncé qu'ils souhaitaient y participer. Il a été **RECOMMANDÉ** que les pays organisant des formations nationales auxquelles ils étaient disposés à associer les pays voisins, les annoncent suffisamment tôt dans le Bulletin sur le criquet pèlerin.
24. Il a été indiqué que, faute de personnel au sein du Groupe acridiens, la mise au point définitive des directives mises à jour sur le criquet pèlerin n'avait pas progressé. La FAO a été une fois encore **INVITÉE INSTAMMENT** à mettre définitivement au point ces directives qui étaient terminées et à commencer à travailler sur les autres. Le Comité est également **CONVENU** de fournir les fonds nécessaires à la traduction en arabe et en français des directives à jour.

Analyses des récentes recrudescences de criquet pèlerin: gestion et interprétation des données

25. La consultante, dont les services étaient financés en partie par le Comité, a élaboré un modèle de simulation faisant appel aux taux de multiplication estimatifs des acridiens, en fonction des précipitations et d'une densité initiale de population de 100 criquets par hectare. La simulation a permis d'obtenir un nombre d'acridiens à la fin de 1992 analogue au nombre estimatif découlant des prospections. Les résultats ont également laissé entendre que l'ampleur de l'émigration vers la côte de la mer Rouge en novembre

1992 aurait pu être prévue à partir des précipitations du début de l'été. Un document sur le modèle et les simulations de la recrudescence de 1992-1994 sera bientôt publié dans la "FAO Desert Locust Technical Series". La consultante a présenté au Comité les résultats des études de suivi visant à mettre ces résultats à l'épreuve. Les essais ont montré que les simulations établies à partir des valeurs de pluviométrie réelle pour l'ensemble de la saison de reproduction estivale en Mauritanie mettaient clairement en évidence un phénomène de grégarisation pendant la saison 1994, pendant laquelle une recrudescence s'était effectivement produite et ne mettaient pas en évidence de grégarisation en 1998, année pendant laquelle les populations étaient restées à des niveaux de rémission. Les résultats étaient beaucoup moins nets lorsque les simulations étaient fondées sur les valeurs totales de pluviométrie de juin et de juillet et sur les valeurs moyennes pour le reste de la saison. La consultante a conclu en présentant sa hiérarchie subjective des hypothèses sur lesquelles était fondé le modèle et en indiquant qu'elle avait la conviction que le modèle devrait toujours être considéré avec prudence.

26. Dans le contexte des modèles, la France a indiqué que son biomodèle sur *Schistocerca gregaria* pouvait être utilisé et avait été offert à la FAO. Le transfert nécessiterait un suivi scientifique. Un certain nombre de participants ont indiqué qu'il serait plus facile de juger de l'exactitude des hypothèses retenues dans le modèle utilisé par Mme Magor une fois que toutes les données auraient été publiées et pourraient être examinées en détail. Les participants ont généralement estimé que le modèle décrit et tous les autres modèles qui avaient été élaborés auraient l'impact le plus fort s'ils pouvaient être utilisés de façon opérationnelle pour prévoir l'évolution possible des populations de criquets pèlerins. Le Comité a également souligné l'utilité des modèles, qui mettent en évidence ce qui est connu et ce qui reste à étudier.

Rapport de la sixième session du Groupe technique du Comité

27. Le Président du Groupe a indiqué que des exemplaires de ce rapport étaient disponibles. Il souhaitait essentiellement appeler l'attention sur les recommandations formulées, notamment une approbation générale de l'orientation donnée au Programme EMPRES dans la région centrale et une recommandation selon laquelle EMPRES et la Commission de la région centrale devraient stimuler les travaux de recherche acridienne de terrain au sein de la région en mettant à contribution les instituts nationaux de recherche et en appuyant des études ultérieures sur les effets socio-économiques des acridiens. Certains participants ont déploré que le Groupe ne consacre pas davantage de temps aux questions véritablement techniques (voir le point suivant de l'ordre du jour). Le Groupe avait également examiné la mise en œuvre des recommandations du Comité et préparé un ordre du jour pour la prochaine session du Comité.

Rôle futur du Groupe technique du Comité

28. Il a été indiqué que cette question avait été examinée par le Groupe technique. La conclusion à laquelle il était parvenu était que, puisqu'il s'occupait de l'ensemble des zones intéressées par le criquet pèlerin, il remplissait une fonction distincte de celle du Comité consultatif d'EMPRES qui, à l'heure actuelle, n'existait que pour la région centrale. Afin d'essayer d'axer ses débats sur les questions techniques, le Groupe a proposé que ses membres se réunissent vers la fin de la session du Comité, qu'ils identifient les questions techniques qui méritent d'être débattues ou qui lui avaient été soumises par le Comité, et décident des personnes auxquelles serait confiée la

préparation de documents de travail sur ces questions, avec, si nécessaire, un financement assuré par le Comité.

29. Les deux questions relatives au Groupe technique ont été examinées ensemble. Certains participants ont été d'avis que le Groupe technique n'avait pas étudié suffisamment de questions techniques à sa dernière réunion, les documents étant présentés pour information, et non pour examen technique. D'autres ont estimé que les fonctions du Comité et du Groupe technique n'étaient plus très claires, certains documents techniques étant présentés au Comité et certaines questions de politique, au Groupe technique. Le Comité est néanmoins convenu à l'unanimité que le Groupe technique devrait continuer à fonctionner et devrait se réunir une fois par an. Afin de veiller à ce que les débats soient essentiellement consacrés à des questions techniques, il a été décidé de demander à un sous-comité représentatif de réexaminer le mandat du Groupe technique et de faire rapport au Comité avant la fin de la session.

30. **Rapport du Sous-Comité *ad hoc* sur le mandat du Groupe technique du Comité**

- Le Sous-Comité désigné par le Comité a examiné le mandat révisé, la composition et l'organisation du Groupe technique. Il a proposé le mandat révisé suivant: "étudier toutes les questions techniques et scientifiques touchant à la lutte contre le criquet pèlerin qui lui sont soumises par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin et faire rapport à celui-ci à ce sujet".
- Le Sous-Comité a proposé les critères suivants pour la composition du Groupe technique: "Le Groupe technique est composé de cinq membres choisis par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin sur la base de leurs aptitudes, de leurs compétences et de leur expérience personnelles en matière de lutte intégrée contre le criquet pèlerin."
- Le Sous-Comité a en outre proposé le libellé suivant: "Les membres du Groupe technique sont nommés par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin pour une période de quatre ans."

31. Lors des débats qui ont suivi, il a été **CONVENU** de modifier comme suit les propositions:

- Mandat révisé: "étudier toutes les questions techniques et scientifiques touchant à la lutte **et à la lutte intégrée** contre le criquet pèlerin qui lui sont soumises par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin et faire rapport à celui-ci à ce sujet".
- Composition du Groupe technique: "Le Groupe technique est composé de cinq membres choisis par le **Secrétariat** de la FAO sur la base de leurs aptitudes, de leurs compétences et de leur expérience personnelles en matière de lutte intégrée contre le criquet pèlerin, **avec, si nécessaire, un recours aux services d'experts extérieurs.**"
- Durée de la nomination: "les membres du Groupe technique sont nommés par le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin pour une période de quatre ans."
- Fréquence des réunions: **une fois par an.**

Le Comité a **APPROUVÉ** le mandat révisé du Groupe technique tel que modifié.

L'impact économique du criquet pèlerin

32. Les actes d'un atelier et un document qui est une analyse préliminaire des aspects économiques et politiques de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin ont été publiés par la FAO en 1998. Les résultats laissent penser que les travaux futurs devraient concerner la collecte de meilleures données, un examen ultérieur du rapport coûts/avantages et des efforts accrus visant à réduire les coûts de la lutte. Il a également été question d'étudier d'autres options permettant de réduire le risque de dégâts aux cultures et les problèmes de financement international.
33. Les participants se sont félicités des progrès réalisés en matière de connaissance de l'économie de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin. Les découvertes concernant les effets économiques à long terme des opérations de lutte et la relation entre le coût et les avantages de la lutte ont été considérées comme des résultats importants de l'analyse économique préliminaire. Cette analyse fournissait également des moyens d'incorporer des aspects économiques dans l'élaboration de stratégies améliorées de lutte intégrée. Cependant, les participants ont également noté que certains éléments importants n'ont pas été complètement traités dans l'analyse préliminaire. Il s'agit notamment des investissements généraux de protection des cultures qui sont ensuite utilisés pour la lutte contre le criquet pèlerin, des dégâts infligés aux parcours et de certaines incidences sociales et humanitaires. Les participants ont **RECOMMANDÉ** que les études économiques futures soient consacrées à ces aspects et qu'une attention particulière soit accordée à l'économie de la stratégie de lutte préventive.
34. Il a été noté que l'Université de Hanovre préparait, en collaboration avec la FAO, un projet de directives sur l'évaluation de l'économie de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin. De surcroît, l'Université de Göteborg étudie actuellement l'économie de l'environnement du criquet pèlerin au Maroc et au Soudan.

Rapport de la session de 1998 du Groupe consultatif sur les pesticides

35. Le Président du Groupe consultatif sur les pesticides a résumé les conclusions de la réunion de 1998 et il a fait état des efforts ultérieurs qui avaient été faits pour présenter sous forme de tableau les effets secondaires des différents pesticides sur l'environnement. Il a expliqué que les données utilisées pour les évaluations écologiques provenaient en partie du projet LOCUSTOX et en partie des bases de données écotoxicologiques disponibles en Europe. Les données concernant l'efficacité découlaient intégralement d'essais effectués par divers organismes, mais essentiellement par les fabricants. Le fait qu'il serait souhaitable de recueillir davantage d'informations au sujet des opérations de grande envergure menées par les pays touchés avait déjà été signalé. Les données sur la rapidité d'action étaient essentiellement issues de la documentation commerciale et d'essais de terrain.
36. Le Président a indiqué qu'un diagramme d'aide à la prise des décisions avait été incorporé dans le rapport afin d'aider les pays à choisir le pesticide le plus approprié en fonction de chaque situation. Même si une invasion peut apparaître très rapidement, on a estimé que grâce au transport aérien et à la connaissance de l'écologie des foyers grégariques, on pouvait souvent choisir le pesticide le plus approprié. Il a été une fois encore rappelé aux participants que le Groupe consultatif avait pour mission de donner

des avis éclairés aux pays mais qu'il appartenait à chaque pays d'homologuer ses propres pesticides et de choisir souverainement les pesticides qu'il achetait. Les pesticides achetés par la FAO pour un pays devaient être choisis sur la liste des pesticides efficaces établie par le Groupe consultatif.

37. Un certain nombre de questions ont été posées quant à l'emploi de mycopesticides contre le criquet pèlerin. Le Président a indiqué que l'évaluation de *Metarhizium* par le Groupe consultatif était fondée sur des essais, certains concernant de vastes étendues (400 ha) et comportant des applications aériennes, mais que le produit n'avait pas encore été utilisé pour des opérations.
38. Les participants ont souligné l'importance de la formation pour améliorer la lutte antiacridienne et l'application des pesticides. Des cours de formation des formateurs ont été tenus à Silwood Park (NRI/Royaume-Uni) et une aide pouvait être consentie pour des cours dans les pays touchés.
39. Il a été noté que nombre de pays se fondaient sur le rapport du Groupe consultatif pour décider de l'achat de pesticides. On a estimé qu'une plus grande participation des pays touchés au Groupe consultatif serait utile pour améliorer les connaissances du choix des pesticides et réduire les effets indésirables sur l'environnement. Il a été **PROPOSÉ** que chaque région d'EMPRES soit représentée par un participant au Groupe consultatif.
40. Le Secrétariat a rappelé aux participants que la FAO avait préparé des spécifications détaillées de certains pesticides utilisés depuis longtemps contre les acridiens. Des spécifications supplémentaires étaient en préparation pour quelques produits nouveaux.
41. Il a été noté que des travaux avaient été lancés par le projet norvégien EMPRES sur l'utilisation de mélanges de pyréthriinoïdes et d'organophosphorés. D'après les premiers résultats, on obtient un effet de synergie qui pourrait permettre de réduire considérablement les quantités de matière active utilisées. Les mélanges ont aussi probablement un effet de choc rapide qui pourrait faciliter l'évaluation de l'efficacité de la lutte. Ces travaux doivent être menés à bien le plus tôt possible et essayés sur le terrain.
42. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait été décidé de produire le rapport du Groupe consultatif en arabe, outre les versions anglaise et française.
43. En conclusion, il a été **RECOMMANDÉ** au Groupe consultatif de poursuivre ses travaux avec l'appui du Comité.

Rapport sur l'état d'avancement du projet LOCUSTOX et sur le séminaire du Comité

44. La phase IV du projet LOCUSTOX est en cours et ses principaux éléments ont été décrits, en particulier les modalités de fonctionnement de sa nouvelle fondation autonome. A la demande du Comité, un atelier sur l'évaluation des effets secondaires de la lutte antiacridienne sur l'environnement a été organisé à l'intention des pays francophones. Un deuxième atelier destiné aux pays anglophones aura lieu avant la fin de l'année. Des précisions sur l'atelier ont été données.

45. Lorsque des précisions ont été fournies sur les activités du projet LOCUSTOX, il a été expliqué que la fondation fera payer ses services, mais qu'il s'agit d'une instance à but non lucratif. Il n'est pas possible d'établir des coûts estimatifs, ceux-ci sont variables selon la nature des services fournis. Les études des effets secondaires des pesticides sur le bétail sont bien avancées et engloberont sous peu les camélidés. Il a été noté que le projet LOCUSTOX a toujours été une initiative conjointe du Sénégal, des Pays-Bas et de la FAO. Ses résultats scientifiques sont maintenant largement diffusés, sous forme d'une publication de la FAO en trois volumes en anglais et en français et ont été largement utilisés par le Groupe consultatif sur les pesticides. Il a également été noté que le projet a préparé un manuel sur les méthodes et techniques conformes aux normes internationales de qualité. A partir de 1998, sa portée a été étendue aux pays du CILSS et il est disposé à appuyer EMPRES, auquel diverses contributions ont déjà été apportées ou le seront d'ici à la fin de l'année.
46. Plusieurs pays des régions occidentale et centrale ont indiqué qu'ils ont des laboratoires chargés d'étudier les résidus et qu'ils sont prêts à collaborer sans réserve avec les initiatives LOCUSTOX/EMPRES.
47. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que les travaux et la nouvelle fondation du projet LOCUSTOX soient maintenus et qu'autant que possible, d'autres régions soient prises en compte.
48. En ce qui concerne le problème persistant des pesticides périmés issus de campagnes antiacridiennes et d'autres activités, le Comité a **RECOMMANDÉ** à la FAO de poursuivre ses efforts pour procéder à l'élimination de ces pesticides et d'encourager la communauté internationale et les fabricants à participer à ce processus.

Rapport de la réunion conjointe Afrique de l'Ouest/Afrique du Nord-Ouest

49. Conformément à une recommandation formulée par le Comité à sa trente-troisième session, une réunion s'est tenue en février 1999 et une réunion de suivi a été organisée en mai 1999, immédiatement avant la trente-cinquième session du Comité. Les rapports des deux réunions, ainsi qu'une synthèse des résultats, ont été distribués aux participants. Ces résultats peuvent être qualifiés d'historiques, puisqu'il a été proposé de créer un nouvel organe qui serait appelé la "Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale". La Commission serait composée des neuf pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest qui sont directement associés à la mise en œuvre de la lutte préventive.
50. Le Comité a **INDIQUÉ QU'IL APPUYAIT SANS RÉSERVE** la création de la nouvelle Commission et il a **RECOMMANDÉ** à la FAO de mettre définitivement au point l'Accord dans les plus brefs délais, de le présenter officiellement aux Etats Membres pour ratification et d'organiser une réunion au niveau ministériel pendant la Conférence de la FAO en novembre 1999 en vue de l'approbation de celui-ci.

Etat d'avancement d'EMPRES et orientations

51. En tant que programme spécial du Directeur général, EMPRES a toujours été destiné à englober l'ensemble de l'aire d'invasion du criquet pèlerin. Pour des raisons pratiques, cette aire a été répartie en trois régions: la région occidentale (Afrique de l'Ouest et du

Nord-Ouest), la région centrale (pays de la mer Rouge) et la région orientale (Asie du Sud-Ouest). Les rapports sur les trois régions ont été présentés.

52. Pour la **région centrale**, les activités liées à la recrudescence de criquets pèlerins en 1997/98 ont été décrites. Les efforts de lutte des Etats Membres soutenus par EMPRES, ont permis d'empêcher une nouvelle progression et d'éviter que l'invasion ne gagne d'autres régions. Des précisions ont été données sur le programme de formation d'EMPRES et sur les efforts déployés dans le cadre de programmes nationaux pour renforcer les capacités de prospection dès les stades initiaux et de lutte efficace. Il a également été fait état des progrès réalisés pour stimuler la recherche sur des questions jugées importantes pour l'amélioration de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin.
53. Pour la **région occidentale**, la formulation du document du programme de terrain était terminée en novembre 1998 et des négociations avec les donateurs étaient en cours. Des fonds d'EMPRES sont encore affectés aux pays sahéliens de la ligne de front, afin de financer les prospections acridiennes.
54. Pour la **région orientale**, les activités d'EMPRES ont été examinées à la dernière réunion de la Commission pour l'Asie du Sud-Ouest et des participants ont indiqué qu'ils souhaitaient être associés à EMPRES, afin de moderniser leurs pratiques de lutte intégrée et de réduire les effets sur l'environnement. Il est prévu de prendre contact sur place avec des donateurs, avec un appui de la FAO, afin d'essayer de mobiliser des ressources à l'appui des activités d'EMPRES dans la région. En attendant, la Commission a affecté des ressources pour la participation aux principaux ateliers de formation d'EMPRES dans la région centrale.
55. De façon générale, il a été précisé qu'EMPRES est un programme qui s'appuie sur des projets consacrés à ses différents éléments. Il est actuellement dans sa première phase quadriennale et la planification initiale prévoit trois phases. Le programme constitue un effort de collaboration entre les pays de l'aire d'invasion du criquet pèlerin, les donateurs, les organismes d'assistance technique et la FAO.
56. Plusieurs participants ont souligné qu'il importait qu'EMPRES établisse des jalons, des points de repère et des indicateurs de résultats afin que l'on puisse facilement quantifier et évaluer les progrès réalisés. Il a été expliqué que dans la partie du programme consacrée à la région centrale, un premier effort avait été fait par les chargés de liaison et par les fonctionnaires d'EMPRES, lors d'un atelier participatif pour élaborer des indicateurs des progrès réalisés pour le programme. On met actuellement à jour le cadre du projet en y incorporant les indicateurs, et il est prévu que ceux-ci seront encore affinés à l'atelier des chargés de liaison en 1999.
57. Il a été noté que la recrudescence d'acridiens de 1997/98 a été maîtrisée essentiellement grâce aux efforts des pays de la région centrale avec une aide financière, opérationnelle et de coordination limitée d'EMPRES, fournie selon les besoins. La principale contribution des pays s'est traduite par la répartition des coûts engagés pour la lutte. Le Comité a reconnu que sans les efforts considérables de ces pays, la recrudescence de 1997/98 aurait risqué de se propager aux autres régions.

58. On a souligné qu'il importe de continuer activement à associer les instituts de recherche de la région à toute initiative de recherche encouragée ou catalysée par EMPRES. Cela permettra, à long terme, de contribuer à la durabilité de la recherche acridienne.
59. Le Secrétariat a fait remarquer que la réussite d'EMPRES dépend de la collaboration de tous les pays d'EMPRES pour la mise en place de la lutte préventive systématique, et conjointement et sur un pied d'égalité, pour le renforcement durable des capacités nationales, en vue de la réalisation de cet objectif. Lorsque les financements sont insuffisants, on recherche activement des solutions.
60. Plusieurs pays ont estimé qu'il est nécessaire d'améliorer la coordination entre la région centrale d'EMPRES, la Commission de la région centrale et l'OLCP-EA, ainsi qu'entre les pays d'EMPRES eux-mêmes et qu'il faut y travailler bien avant la fin du programme EMPRES.
61. En ce qui concerne la région occidentale, la principale préoccupation exprimée est que la région occidentale d'EMPRES devrait devenir opérationnelle sans délai. Malgré l'absence d'engagements fermes des donateurs, le Secrétariat est persuadé qu'avec le vigoureux appui des pays membres, et grâce à la percée que représente la création d'une nouvelle Commission et à l'intérêt dont ont déjà fait part certains donateurs, cette partie du programme deviendra opérationnelle avant la fin de 1999.
62. Pour la région orientale, le Secrétariat a indiqué que la FAO a bien l'intention de développer les activités d'EMPRES en Asie du Sud-Ouest, mais que ces activités ont toujours été envisagées dans le cadre de la troisième phase du programme, après les régions centrale et occidentale. Un appui d'EMPRES a déjà été fourni et la Commission a commencé à débattre de la mise en place des activités d'EMPRES à sa réunion de novembre 1998. A cet égard, il faut en particulier signaler la modernisation des pratiques de lutte intégrée, la recherche opérationnelle et la formation.
63. En conclusion, le Comité a **RECOMMANDÉ** à la région centrale d'EMPRES de s'efforcer d'élaborer des jalons/points de repère/indicateurs des résultats qui permettent de mesurer les progrès réalisés par le programme, et d'associer les instituts de recherche de la région à toute initiative de recherche. Elle devrait également améliorer la coordination avec la Commission pour la région centrale et l'OLCP-EA.
64. Le Comité a **RECOMMANDÉ** à la FAO de rendre le programme EMPRES pour la région occidentale opérationnel d'ici à la fin de l'année.
65. Le Comité a **RECOMMANDÉ** à la FAO de commencer à examiner, avec les donateurs, l'appui de certaines activités d'EMPRES dans la région orientale.

Rapports d'activités des Commissions et des organisations régionales

66. Les activités de la **Commission FAO pour la région centrale** ont été décrites, notamment: échange d'informations, formation, prospections conjointes, publications, recherche et coordination avec EMPRES. A sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO de rétablir le poste de Secrétaire à plein temps de la Commission. Les pays membres ont appuyé cette requête et recommandé à la FAO de prendre les mesures nécessaires pour rétablir ce poste à plein temps au plus tôt. Ils ont également

invité la FAO à faire le nécessaire pour améliorer encore la coordination et la coopération entre le Programme EMPRES pour la région centrale et la Commission.

67. Afin de renforcer les capacités au sein de la région, la **Commission FAO pour l'Afrique du Nord-Ouest** a apporté une contribution à la formation en finançant ses propres bourses, ainsi qu'au niveau structurel où plusieurs pays ont amélioré ou créé un service national spécialement chargé de la lutte antiacridienne. Les autres questions qui ont retenu l'attention sont notamment l'établissement d'EMPRES dans la région, la lutte préventive en général et le problème des pesticides périmés. La Commission a également contribué à financer des prospections acridiennes en Mauritanie et notamment la réparation des véhicules des équipes du Maghreb mis à la disposition de la Mauritanie.
68. La **Commission FAO pour l'Asie du Sud-Ouest** s'est réunie en 1998 pour la première fois depuis plus de 3 ans. Grâce aux contributions accrues des pays membres, il est prévu d'accroître le budget et de multiplier les activités en 1999. Ces activités incluent l'amélioration des communications et de la collaboration entre les Etats Membres, des efforts accrues pour rétablir le poste de Secrétaire de la Commission et la volonté manifestée de participer à EMPRES de façon à moderniser les méthodes de lutte intégrée contre le criquet pèlerin.
69. S'exprimant au nom de la Commission pour l'Asie du Sud-Ouest, le délégué du Pakistan a indiqué que les Etats Membres souhaitent vivement que le poste de Secrétaire de la Commission soit rétabli.
70. Le rapport de **l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en l'Afrique de l'Est** a été distribué. Il mentionne les rapports sur la restructuration et la fusion proposée avec l'IGAD.
71. Le Directeur technique de **l'Organisation commune de lutte antiacridienne et antiaviaire** a fait rapport sur les activités de son organisation. Il a indiqué en particulier que des archives OCLALAV de signalisations acridiennes existent et souligné qu'il convient d'utiliser au mieux cette source d'informations à la fois pour éviter qu'elle ne soit perdue et pour contribuer à la lutte préventive future.
72. Le rapport de **l'Organisation internationale de l'Afrique centrale et méridionale contre le criquet nomade** a été distribué. Des détails ont été fournis sur les populations de criquets nomades durant les deux dernières années. Il a également été fait mention de l'étude de la FAO sur l'Organisation qui a été effectuée à la demande du Conseil des Ministres. Les recommandations des consultants acceptées avec quelques modifications ont abouti à une réduction de 50 pour cent du budget de l'Organisation.

On a signalé qu'en 1999, l'IRLCO-CSA célèbre son cinquantième anniversaire.

73. Le Directeur de la **Commission antiacridienne de l'Australie** a été accueilli au Comité en tant qu'observateur invité. Il a décrit les activités de la Commission et suggéré les modalités d'une collaboration utile entre l'Australie et les pays touchés.
74. Les participants ont été encouragés par les preuves apportées démontrant qu'en Australie, une stratégie de lutte préventive donnait de bons résultats. Ils ont également

été impressionnés par le fait que ces résultats sont réalisés avec des effectifs relativement restreints. Divers éclaircissements ont été fournis pour répondre aux nombreuses questions des participants.

75. Les participants ont pris note des rapports des commissions et organisations. Ils ont **FERMEMENT RECOMMANDÉ** que les postes des commissions de la FAO pour la région centrale et pour la région orientale soient rétablis.

Fonds fiduciaire international 9161: Contributions/dépenses/plan de travail proposé 1999/2000

76. La version intégrale figure à l'Annexe IV.
77. L'état des contributions des pays membres au Fonds fiduciaire a été examiné. Les montants reçus en 1998 ont été considérablement inférieurs au budget annuel normal. Plusieurs bailleurs de fonds fidèles et réguliers se retrouvent avec quelques arriérés. Ils ont été invités à régler leurs arriérés pour permettre de faire face aux activités accrues d'EMPRES et des commissions régionales.
78. Dans le rapport sur les dépenses, il a été noté que celles-ci ont été nettement inférieures aux budgets approuvés pour 1997 et 1998. En l'absence de budget approuvé pour 1999, un budget provisoire a été établi pour permettre aux activités prévues de se poursuivre jusqu'à la session du Comité. Les dépenses au titre de ce budget sont déjà importantes, en partie à cause du coût des deux réunions techniques sur la restructuration des organisations antiacridiennes dans la région occidentale. Les principaux postes de dépenses restent les bourses du Comité, la préparation, la traduction, la reproduction et la distribution des documents du Comité, le coût du Comité proprement dit et le coût de la réunion du Groupe consultatif sur les pesticides, outre la réunion sur la restructuration déjà mentionnée.
79. La sous-utilisation des crédits résulte essentiellement de la non-utilisation des fonds alloués aux directives, à la formation et aux prospections conjointes.
80. Une proposition de plan de travail et budget a été présentée pour un montant total de 784 780 dollars E.-U. pour les années 1999 et 2000. Ce budget repose sur les soldes en espèces du Fonds fiduciaire, mais il a été indiqué qu'un tel niveau budgétaire ne pourrait être maintenu si les Etats Membres ne règlent pas leurs contributions.
81. En réponse aux questions sur les chiffres présentés, il a été confirmé que les dépenses totales de bourses en 1997 figurant comme pièce jointe 5/1 au document sur le point 5 de l'ordre du jour – soit 24 955 dollars E.-U – est le chiffre exact et les chiffres indiqués au tableau 2 du document sur le Fonds fiduciaire (point 14 de l'ordre du jour) seront rectifiés en conséquence. Concernant la différence entre les crédits budgétaires consacrés aux bourses en 1999 qui figurent au tableau 2 (85 000 dollars) et dans le budget proposé (58 000 dollars), il a été expliqué que le chiffre du tableau 2 avait été inséré temporairement dans le système pour couvrir la période écoulée entre le 1er janvier 1999 et la réunion du Comité en mai. Cependant, étant donné qu'il avait été recommandé de faire démarrer le programme de bourses en faveur de l'Afrique de l'Ouest et que les dépenses s'élevaient déjà à 43 000 dollars en 1999, il a été proposé de porter le budget des bourses à 85 000 dollars, pour 1999 et pour 2000.

82. Plusieurs pays ont indiqué qu'ils avaient fait le nécessaire avant de venir à la réunion ou le feraient à leur retour dans leur pays pour régler les arriérés dus au fonds fiduciaire du Comité. Les participants se sont félicités de ces efforts. Les membres du fonds fiduciaire ont été priés de s'assurer qu'ils précisaient le numéro de compte du Comité pour ces paiements. Il a également été communiqué que lorsque les pays avaient des difficultés à régler leurs contributions parce qu'elles étaient libellées en dollars E.-U., on pouvait envisager le paiement d'une partie de la contribution en monnaie locale. Cela nécessitait diverses autorisations et dépendait de la capacité de la représentation de la FAO dans le pays concerné d'accepter les montants en monnaie locale.
83. Les participants ont fait remarquer qu'en 1997 et 1998, 35 pour cent à peine des crédits budgétaires avaient été dépensés. D'après les indications données par le Secrétariat, on pouvait penser que les résultats seraient meilleurs en 1999. Lors de l'explication, il a été souligné que le Groupe acridiens avait souffert d'une pénurie de personnel pendant la période en question et que cela avait eu un effet sur la mise en œuvre. Il a été en outre noté que l'inflation n'avait pas été prise en compte, étant donné la tendance à sous-utiliser les fonds. Si les fonds étaient entièrement dépensés pendant les deux prochaines années, on pourrait envisager d'incorporer un coefficient d'inflation.
84. Le budget proposé pour les directives mises à jour ne s'élevait qu'à 50 000 dollars pour les deux années, et on a estimé que cela ne permettrait de mettre définitivement au point et d'imprimer que les deux ou trois premières directives. Le Secrétariat a indiqué que l'on espérait que le premier volume mis à jour paraîtrait à la fin de 1999 ou au début de 2000. Le Comité a demandé instamment que l'on commence à travailler le plus tôt possible, des fonds ayant déjà été affectés à cette activité, en particulier par le Royaume-Uni.
85. Le Secrétariat a proposé, si la situation acridienne restait calme, que les fonds affectés aux imprévus et aux situations d'urgence soient utilisés à l'appui du programme EMPRES. Cette initiative **A ÉTÉ APPROUVÉE**.
86. En conclusion, le Comité **A APPROUVÉ** le budget proposé avec les modifications mentionnées aux paragraphes 81 et 85.

Questions diverses

87. **RAMSES**: à la demande des participants, l'application RAMSES a été présentée et des explications ont été données sur sa fonction dans le cadre de la lutte intégrée antiacridienne, une démonstration a été faite de la capacité du logiciel et des précisions ont été fournies sur les coûts correspondants. Il a été expliqué que RAMSES n'est pas un modèle mais un outil conçu pour améliorer le traitement des données et informations acridiennes, qui fait appel au SIG.
88. Pendant les débats qui ont suivi, il a été noté qu'à ce stade, et de propos délibéré, on n'a pas encore incorporé les programmes d'analyse dans RAMSES. En tant qu'instrument, il rend l'analyse beaucoup plus aisée, car il permet un accès direct et harmonisé à divers types d'informations dont l'acridologue a besoin pour interpréter les situations. RAMSES pourrait aussi constituer une plate-forme idéale offrant une dimension spatiale pour faire fonctionner les modèles existants. Il n'est pas destiné à remplacer les

prospections terrestres, mais devrait rendre leur planification plus efficace. Les participants ont été informés que les données qui contiennent des bases de données d'autres pays, comme la Mauritanie, pourraient être incorporées dans RAMSES. Ils ont reconnu que les données rétrospectives constituent une partie importante du système et que la saisie de données devrait faire partie de la formation donnée au moment de l'installation. Si des ressortissants des pays intéressés recevaient une formation à la saisie des données d'archives, le coût serait moindre. Il a été expliqué que l'impact que RAMSES a eu en Erythrée, choisi comme pays pilote, était difficile à évaluer parce que les activités avaient été perturbées par les événements. Les participants ont noté que l'incorporation de la télédétection reste importante. La recherche appliquée devrait continuer à optimiser les informations issues de données obtenues par satellite. Il a été noté que les méthodologies utilisées pour obtenir l'indice de la végétation issu d'observations par le satellite NOAA ne pouvaient plus être améliorées au point de vue technique et de la qualité, mais que les données de végétation issues d'observations par le satellite SPOT pouvaient peut-être encore être affinées. La FAO a conclu un accord par l'intermédiaire de l'Union européenne pour recevoir gratuitement pendant un an des données de végétation du satellite SPOT. Pour l'estimation de la pluviométrie, aucun progrès n'a été fait. Il a ensuite été indiqué que l'Algérie avait utilisé un certain nombre de stations météorologiques automatiques dans les habitats du criquet pèlerin et qu'il serait utile pour les autres pays qu'un rapport soit préparé sur le fonctionnement des stations, les frais d'entretien et le caractère significatif de leur répartition au point de vue des précipitations irrégulières.

89. En conclusion, le Comité a **RECOMMANDÉ** qu'une documentation appropriée sur RAMSES, décrivant ses utilisations potentielles, ses limites et les coûts d'installation soit préparée par la FAO et distribuée aux pays intéressés du Comité. En outre, il a été **RECOMMANDÉ** que RAMSES soit adopté dans d'autres régions, selon les fonds disponibles.

Date et lieu de la trente-sixième session

90. Le Comité est convenu que sa prochaine session se tiendrait au Siège de la FAO à Rome dans deux ans environ, à moins que la situation relative au criquet pèlerin se détériore de façon significative, auquel cas elle pourrait se tenir plus tôt. Il a également été convenu que la date précise serait arrêtée par le Directeur général de la FAO.

Adoption du rapport

91. Le rapport de la trente-cinquième session a été adopté à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

92. Le Président a remercié les participants de leurs contributions, le Secrétariat de la FAO de l'excellente façon dont il avait organisé la réunion et les donateurs de leur appui aux activités concernant le criquet pèlerin, en particulier le Programme EMPRES.

93. Le délégué du Soudan, au nom des délégués, a remercié le Directeur général adjoint, le Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes, et le Chef du Service de la protection des plantes de leur appui, le Secrétariat de ses efforts auxquels on doit la réussite de la réunion et le Président et le Vice-Président d'avoir conduit la session de façon très satisfaisante.
94. A l'occasion du départ à la retraite de M. Nézil Mahjoub et de sa dernière participation à une réunion du Comité, les pays membres de la Commission de lutte antiacridienne de la FAO pour l'Afrique du Nord-Ouest ont souhaité que le rapport fasse mention de leur reconnaissance et de leurs remerciements chaleureux pour les efforts infatigables que M. Mahjoub a déployés pendant plus de 25 ans pour aider leur région. Il a beaucoup contribué à la lutte préventive contre le criquet pèlerin dans la région occidentale. Le Comité a pleinement souscrit à ces remarques et il a fait part de ses remerciements à M. Mahjoub pour ses nombreuses contributions aux activités du Comité.
95. Le Directeur de la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO a indiqué, au nom du Directeur général, que la trente-cinquième session du Comité avait été remarquable pour les excellentes contributions des pays participants, pour les débats ouverts et francs et pour les importantes conclusions auxquelles on était parvenu. Il a indiqué que la FAO tiendrait pleinement compte des recommandations formulées et s'emploierait à les mettre en œuvre, et continuerait à faire de son mieux pour assurer une coordination efficace de la lutte intégrée contre le criquet pèlerin. Il a remercié les pays participants d'avoir assisté à la session et leur a souhaité un bon retour. Il a déclaré la session close.

LISTE DES PARTICIPANTS

Algeria - Algérie

M'Barek GUENDEZ
Directeur général de l'Institut National de
la Protection des Végétaux d'Algérie
B.P. 80
El Harach – Alger
Tel: 00213 02 52 52 71
Fax: 00213 02 52 58 63
E-mail: fo.alg@undp.org

Angola - Angola

Kia Mateva KIALA
Conseiller et Représentant permanent
adjoint
Ambassade d'Angola en Italie
Via Filippi Bernadini, 21
Rome

Australia - Australie

Graeme HAMILTON
Australian Plague Locust Commission
(APLC)
Department of Primary Industries and
Energy
GPO Box 858
Canberra 2601 – ACT
Tel: 0061 6 272 5072
Fax: 0061 6 272 5074

Belgium - Belgique

Justine GENTILE-PEREBOOMS
Deuxième Secrétaire
Représentation permanente du Royaume
de Belgique auprès de la FAO/PAM/FIDA
Via Omero, 8
00197 Rome
Tel: 0039 6 320 39 03
Fax: 0039 6 320 39 92

Chad (Republic of) – Tchad

Djibrine BRAHIM IDRISSE
Directeur de la Protection des Végétaux
et du Conditionnement
Direction de la Protection des Végétaux
et du Conditionnement
BP 1551 N'Djamena
Tel: 00235 52 45 09/52 86 92
Fax: 00235 52 51 19
E-mail : DPV@intnet.td

Egypt - Egypte

Mohamed Samir SIMARY
Director-General
Locusts Affairs and Agro-Aviation
Ministry of Agriculture
Dokki, Cairo
Tel: 0020 2 348 89 74
Fax: 0020 2 3493104
E-mail: Said97@esic.claes.sci.eg

M. KHALIFA
Agricultural counsellor
Deputy Permanent Representative of Egypt
to UN org.
Ministry of Agriculture
Embassy of Egypt

Mahmoud Fahmy HARB
Senior Locust Research Officer
Plant Protection Research Institute
Ministry of Agriculture (ARC)
P.O. Box 19
Dokki, Cairo
Tel: 0020 2 5250586
Fax: 0020 2 3356175 – 3372193
E-mail: ppri@nile-enal.sci.eg

Ethiopia - Ethiopie

Bateno KABETO
Head, Crop Production and Protection
Technology and Regulatory
Department, Ethiopia
Ministry of Agriculture
Tel: 00 251 1 18 68 72/ 18 36 71
Fax: 00 251 1 61 49 96/51 29 84

France - France

H. RAVENEL
Chargé de mission
Ministère des Affaires Etrangères
DCT/ERN
20, rue Monsieur
75007 Paris 07 SP
Fax: 00 33 153 69 43 85
E-mail: hugues.ravenel@diplomatic.fr

D. BERTHERY
Conseiller scientifique
Représentant suppléant de la FAO auprès
de l'O.A.A.
Corso del Rinascimento, 52
00 186 Rome
Tel: 00 39 6 6865305
Fax: 00 39 6 689 2692

Michel LECOQ
Responsable PRIFAS
CIRAD-Amis-Protection des cultures
BP 5035
34032 Montpellier Cedex 1
Tel: 0033 4 67 61 58 37
Fax: 0033 4 67 41 09 58
E-mail: lecoq@cirad.fr

Georges BRUGE
Responsable du développement en lutte
antiacridienne
14-20 rue Pierre Baizet
69 009 Lyon
Fax: 00 33 4 72 85 2696

Pascal DAY
Responsable des affaires internationales
Unité de lutte antiacridienne
Rhône Poulenc Agro (RPA)
14, 20 rue P. Baizet
69 009 Lyon
Fax: 00 33 4 72852773
E-mail: pascal.day@ladargoire.rhone-poulenc.com

Germany (and also representing Switzerland)

Matthias ZWEIGERT
Locust Control Africa
Project Coordinator
GTZ GMBH
B.P. 5180
D-65726
Eschborn
Fax: 00 49 619679-7413
E-mail: matthias.zweigert@gtz.de

Guinea - Guinée

Ibrahima FOFANA
Chef de la section information et
avertissement phyto sanitaire
Division Protection des Végétaux
Direction nationale de l'Agriculture
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
BP 576 Conakry
Tel: 00224 41 19 10/41 42 60
E-mail: radhort@mirinet.net.gn

India (Republic of) - Inde

Neela GANGADHARAN
Minister of Agriculture
Alternate Permanent Representative to
FAO, WFP and IFAD
Embassy of the Republic of India
Via XX Settembre, 5
00187 Rome
Tel: 0039 6 4826371/4884642
Fax: 0039 6 48904400/4819539

**Iran (Islamic Republic of) -
Iran (République islamique d')**

Mehdi EBRAHIMI
Alternate Permanent Representative of the
Islamic Republic of Iran to FAO
Via Aventina, 8
00 153 Rome
Tel: 00 39 6 5780334
Fax: 00 39 6 5754636

Mostafa JAFARI
Permanent Representative of the Islamic
Republic of Iran to FAO
Via Aventino, 8
00153 Rome
Tel: 00 39 6 5780334
Fax: 0039 6 5754636

Iraq - Iraq

Bader ALLAWI
Permanent Representative
Ministry of Agriculture
Via della Camiluccia, 355
00135 Rome
Fax: 06 30 14 359

Italy - Italie

Lorenzo GIACHINI
Coll. Agrario
Ministry of Agricultural resources
Via XX Settembre, 20
00 187 Rome
Tel: 00 39 6 46655067
Fax: 00 39 6 4814628

Maurizio PELLEGRINO
Funzionario Agrario
Ministero per le politiche agricole
Via XX Settembre, 20
00 187 Rome

Kenya - Kenya

Paul K. CHEPKWONY
Agriculture attaché
Embassy of Kenya
Via Archimede, 164
00 197 Rome
Tel: 00 39 6 8082714
Fax: 00 39 6 8082707
E-mail: kenroma@linet.it

Abigail SHANI
Commercial attaché
Kenya Embassy
Via Archimede, 164
00 197 Rome
Tel: 00 39 6 8082714
Fax: 00 39 6 8082707
E-mail: kenromi@linet.it

Kuwait (State of) - Koweït

Fatimah HAYAT
Permanent Representation of the State
of Kuwait to FAO
Via San Saba, 18
00153 Rome
Tel: 0039 6 5754598
Fax: 0039 6 5754590
E-mail: mc8975@mclink.it

Youssef M. Ali AL-TARAKMA
Head Plant Protection and Quarantine Div.
The Public Authority for Agriculture
Affairs and Fish resources
P.O. Box 21 422
Safat A.C 13075
Fax: 00 965 47 43 619

Libya - Libye

Mostafa Mohamed ALIESH
Président du Comité National Permanent
de Lutte contre le Criquet pèlerin
P.O. 169 Tripoli
Tel: 00 218 21 3616141/2
Fax: 00 218 21 3600745
E-mail: acdlely@yahoo-com

Farag KARRA
Member of National Permanent Committee
for Desert Locust Control
Ministry of Agriculture
Secretariat of General People's Committee
for Agricultural
Sidi El Masri
Tripoli
Fax: 00 218 21 3600745

Mansur Mabruk SEGHAYER
Advisor
Lybian Mission to FAO
Via Nomentana, 365
00162 Rome
Tel: 00 39 6 86320951
Fax: 00 39 6 8603880
E-mail: ncdlcy@yahoo-com

Mali - Mali

Moussa SISSOKO
Chef de la Délégation de la Protection
des Végétaux
Ministère du Développement Rural et de
l'Eau
BP E/281
Bamako
Tel: 223 22 2404/80 24
Fax: 223 22 8549

Morocco - Maroc

Said GHAOUT
Chef du Centre national de Lutte
antiacridienne
Ministère de l'intérieur
CNLAA BP 125 Inezgane
Tel: 00212 8 24 12 21
Fax: 00212 8 24 15 29
E-mail: cnlaa@marocnet.net.ma

Mauritania - Mauritanie

Mohamed Abdallahi OULD BABAH
Chef du Centre de Lutte antiacridienne
Ministère du Développement rural et de
l'Environnement

BP 180 Nouakchott
Tel: 00222 259815 (bureau)
Fax: 00222 253467
Tel: 00222 256679 (domicile)
E-mail: claa@toptechnology.mr

Niger - Niger

Cheferou MAHATAN
Directeur National Protection des
Végétaux
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
BP 323 Niamey
Tel: 00227 742556
Fax: 00227 741983
E-mail: dpv@intnet.ne

Pakistan - Pakistan

M.D. MOHSIN
Plant Protection Advisor and Director
General
Department of Plant Protection
Ministry of Food Agriculture and
Livestock
Government of Pakistan
Jinnah Avenue, Malir Halt, Karachi-27
Tel: 0092-21-9218607, 9218612
Fax: 0092-21-9218673
E-mail: plant@khi.compol.com

Saudia Arabia – Arabie saoudite

Jaber M. ALSHEHRI
General Director of Locust Control and
Research Center
Ministry of Agriculture
P.O. Box 7208
Jeddah 21462
Fax: 00 966 2 620-4085
E-mail: Locust@sps.net.sa

Saleh I. AL-QUAIT
Plant Protection Div. Dir.
Ministry of Water and Agriculture
Box 15764
Riyadh 11454
Fax: 40 32 791

Senegal - Sénégal

Faustin DIATTA
Directeur de la Protection des Végétaux
Ministère de l'Agriculture
km 15 Route Rufisque
BP 20054 Poste Thiaroye
Dakar
Tel: 00221 834 0397
Fax: 00221 834 2854
E-mail: dpv@sentoo.sn

Spain - Espagne

Javier PIERNAVIEYA
Representante permanente adj. Ante la
FAO
Largo dei Lombardi, 21
00 186 Rome

Sudan - Soudan

Mohamed Abbas M. ABU HASSABU
Director General of Plant Protection
Directorate
Khartoum North
P.O. Box 14
Tel: 00249 11 33 78 73
Fax: 00249 11 33 94 23

Sweden - Suède

Staffan WIKTELIUS
Research Officer
Department of Entomology
Box 7044, SE – 75007 Uppsala
E-mail: Staffan.wiktelius@entom.slu.se

Syria - Syrie

Khalil CHEIKH
Deputy Director Plant Protection
Directorate
Ministry of Agriculture and Agrarian
Reform
Damascus
Tel: 00963 11 222 6455
Fax: 00963 11 224 7913

The Netherlands – Pays-Bas

C.W. Kos
Representation permanent of the
Kingdom of the Netherlands to FAO
Via delle Terme Deciane, 6
00153 Rome
Tel: 0039 6 5740306/5742326
Fax: 0039 6 5744927

Arnold VAN HUIS
Tropical Entomologist
Directorate General for International
Cooperation (DGIS)
Fax: 31-317-484821
E-mail: arnold.vanhuis@trop.ento.wau.nl

Catharina W. KOS
Alternate Permanent Representative
Permanent Mission of the Kingdom of the
Netherlands to FAO, WPF and IFAD
Rome

Norway - Norvège

Sverre UTNE
Senior Agricultural Advisor
NORAD
Oslo Dep, Oslo
Fax: 4722314509
Sverre.Utne@oslo.norad.no

Tunisia - Tunisie

Hafedh HAMDI
Chef de la Section Acridologie
DGPA, S/D
Défense des Cultures
Ministère de l'Agriculture
30, rue Alain Savary
Tunis
Tel: 00 216 1 788 979
Fax: 00 216 1 797047

United Kingdom – Royaume-Uni

Jane ROSENBERG
Locust Technical Coordinator
Natural Resource Institute
Universtiy of Greenwich
Central Avenue
Chatham Kent UK ME4 4TB
Fax: 00 44 1634883232
E-mail: l.j.rosenberg@greenwich.ac.uk

United States of America - Etats-Unis d'Amérique

Yeneneh BELAYNEH
Technical Advisor
USAID
1325 G. ST., NW Suite 400
Washington, D.C. 20005
Tel: 202-219-0495
Fax: 202-219-0506
E-mail: ybelayneh@afr-sd.org

Joseph VORGETTS
Technical Coordinator
USAID
1325 G. Street NW
Suite 400
Washington, D.C. 20005
Tel: 202-219-0497
Fax: 202-219-0506
E-mail: jvorgetts@afr-sd.org

Yemen - Yémen

Ahmed Ali AL-HAWRI
Permanent Representative of the Republic
of Yemen to FAO
Viale Malladra 108
00157 Rome
Tel/Fax: 00 39 6 4504308

Guests - Invités

Mahmud ALI MOHAMED ALI
Chairman of the Central Commission
for Desert Locust in Near East
Ministry of Agriculture, Plant
Protection Department
P.O. box 14
Khartoum North

Regional Organizations - Organisations régionales

Organisation Commune de Lutte
Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire
(OCLALAV)
Bakary B. TRAWALLY
Directeur Technique
BP 1066 Dakar
Tel: 00221 832 32 80
Fax: 00 221 832 04 87
E-mail: acridien@telecom-plus.sn

Comité de lutte contre le criquet pèlerin en
Afrique du nord-ouest (CLCPANO)
Nézil MAHJOUB
Secrétaire par intérim
c/o SNEA Tunis
Tunisie
Tel: 00216 1 800468
Fax: 00216 1 800895
E-mail: clcpano@planet.tn

FAO

D. HARCHARIK
Deputy Director General

A. SAWADOGO
Assistant Director-General
Agricultural Department

Mahmud DUWAYRI
Director
Plant Production and Protection Division

Nieck A. VAN DER GRAAFF
Chief
Plant Protection Service

Abderrahmane HAFRAOUI
Senior Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

Denis FADDA
Juriste
Bureau juridique

Clive ELLIOTT
Senior Migratory Pest Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

Keith CRESSMAN
Locust Forecasting Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

Annie MONARD
Locust Information Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

Michel CHERLET
Remote Sensing Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

Bernhard ZELAZNY
Locust Officer EMPRES
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service

**Regional Office for the Near East (RNE)
– Bureau régional pour le Proche-Orient
(RNE)**

Mahmoud M. TAHER
Senior Regional Plant Protection Officer
for the Near East
Regional Office for the Near East (RNEA)
P.O. Box 2223, Cairo

**FAO EMPRES Staff –
Fonctionnaires d'EMPRES (FAO)**

Allan SHOWLER
Regional Coordinator for Central
EMPRES Region
P.O. Box 1101
Asmara, Eritrea
Fax: 291-1-181690
E-mail: ashowler@empres.gemel.com.er

James EVERTS
GCP/SEN/053/NET
Chief Technical Advisor
B.P. 3300
Dakar, Sénégal
Fax: 00221 8344290
E-mail: locustox@metissacana.sn

Christian PANTENIUS
Senior Field Officer
P.O. box 5536
Addis Ababa, Ethiopia
Fax: 00 251 1 614 996
E-mail: empreseth.fao@telecom.net.et

Robert ASTON
GCP/INT/651/NOR
Chief Technical Advisor
BP 665
Nouakchott
Mauritania
Fax: 0022 2 253 467
E-mail: faonorim@toptechnology.mr

FAO Consultants – Consultants FAO

El Sayed EL BASHIR
Chairman of the DLCC Technical Group
University of Khartoum
Faculty of Agriculture - Khartoum
Tel: 00249 11 317 810

Joyce MAGOR
Consultant FAO
Natural Resources Institute
Central Avenue, Chatham Maritime
Kent ME4 4TB UK
Fax: 00 44 1634.883232
E-mail: j.magor@greenwich.ac.uk

Graham MATTHEWS
Chairman of the Pesticide Referee Group
Professor of Pest Management
Imperial College of Science, Technology
and Medicine
Silwoold Park
Tel: 00 44 1344.294.234
Fax: 00 44.1344.294.450
E-mail: g.matthews@ic.ac.uk

ORDRE DU JOUR APPROUVÉ

1. Ouverture de la session.
2. Election du Président, du Vice-Président et du Rapporteur.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Criquet pèlerin: Situation et prévisions: mars 1997 à juin 1999.
5. Suite donnée aux recommandations de la trente-quatrième session du Comité.
6. Analyses des récentes recrudescences de criquet pèlerin.
7. Rapport de la sixième session du Groupe technique du Comité.
8. Rôle futur du Groupe technique.
9. L'impact économique du criquet pèlerin.
10. Rapport de la session de 1998 du Groupe consultatif sur les pesticides.
11. Rapport sur l'état d'avancement du projet LOCUSTOX et sur le séminaire du Comité.
12. Rapport de la réunion conjointe Afrique de l'Ouest/Afrique du Nord-Ouest.
13. Etat d'avancement d'EMPRES et orientations:
 - région centrale
 - région occidentale
 - région orientale
14. Rapports d'activités des commissions et des organisations régionales:
 - a) Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC)
 - b) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO)
 - c) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
 - d) Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est (DLCO-EA)
 - e) Organisation commune de lutte antiacridienne et antiaviaire (OCLALAV)
 - f) Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA)
 - g) Commission antiacridienne de l'Australie (APLC)
15. Fonds fiduciaire international 9161: contributions, dépenses, plan de travail proposé pour 1999/2000.
16. Questions diverses.
17. Date de la prochaine session.
18. Adoption du rapport.

CRIQUET PÈLERIN: SITUATION ET PRÉVISIONS: MARS 1997 À JUIN 1999

Vue d'ensemble

1. On trouvera ci-après un résumé et une analyse par région de la situation relative au criquet pèlerin du mois de mars 1997 au mois de juin 1999, ainsi que des prévisions jusqu'à la fin de l'année 1999. Ils sont fondés sur les rapports communiqués par les pays de l'aire d'invasion du criquet pèlerin et les organisations régionales, ainsi que sur les données météorologiques et de télédétection dont dispose la FAO. Cette période a été caractérisée par une recrudescence qui se poursuivait dans la région centrale et qui s'est terminée au début de l'été 1998 à la suite d'opérations de lutte de grande envergure et à cause des conditions d'habitat défavorables. Elle a été suivie plus tard dans l'année par des recrudescences localisées dans le nord du Soudan et dans le sud-est de la Libye. Dans la région orientale, une infestation s'est déclarée le long de la frontière indo-pakistanaise au cours de l'été 1997 et elle a été maîtrisée. La situation est restée généralement calme dans la région occidentale du fait du temps plutôt sec et de l'absence d'invasions en provenance d'autres régions. A la fin du printemps 1999, les criquets étaient particulièrement peu nombreux dans tous les pays, du fait de la rareté des pluies dans les zones de reproduction hiverno-printanière des côtes de la mer Rouge, du Béloutchistan, du Pakistan et de la République islamique d'Iran.

Situation par région

Région occidentale

2. Au cours du printemps de 1997, seuls des ailés isolés étaient présents dans certaines zones de l'Algérie, du Maroc et du nord de la Mauritanie. A la fin du mois de mai, des opérations de lutte ont permis de traiter 160 ha environ de petits groupes larvaires en Algérie. Une reproduction de faible ampleur a eu lieu pendant l'été dans le sud et dans le centre de la Mauritanie et dans le nord du Mali. Aucun traitement n'a été nécessaire. Au cours de l'hiver 1997 et du printemps 1998, seuls des ailés épars étaient présents dans le nord de la Mauritanie. D'autres ailés étaient présents en Algérie durant le printemps. Une reproduction de faible ampleur a eu lieu au cours de l'été 1998 dans le sud de la Mauritanie, dans le nord du Mali et au Niger. La reproduction a été plus importante au Mali où de petites bandes larvaires et des essaims se sont formés au mois d'octobre malgré les efforts de lutte antiacridienne déployés au mois d'août pour traiter 1 200 ha d'ailés mélangés à des sauteriaux. Au mois de novembre 1998, plusieurs petits essaims en provenance du nord du Mali sont entrés dans le sud de l'Algérie et y ont été traités. Pendant l'hiver, une reproduction de faible ampleur a eu lieu dans le nord de la Mauritanie et une infestation localisée s'est produite dans le sud-est de la Libye. Cet événement en Libye était très inhabituel et l'origine de cette population n'a pas été élucidée. Elle s'est peut-être développée à partir d'une reproduction de faible ampleur survenue au cours de l'automne dans le nord-est du Tchad. Au mois de janvier et en février 1999, quelque 10 000 ha de groupes d'ailés en train de pondre et de petits essaims y ont été traités. Pendant le reste du printemps, la situation est restée calme dans la région.

Région centrale

3. La recrudescence qui avait commencé dans cette région à la fin de 1996, s'est poursuivie le long des plaines côtières de la mer Rouge au cours du printemps 1997. La plupart des infestations étaient concentrées en Arabie saoudite sur une bande de 900 km du littoral où les conditions étaient particulièrement favorables à la reproduction. Les opérations de lutte de grande envergure entreprises en Arabie saoudite par 70 équipes de terrain et quatre avions ont permis de traiter près de 250 000 ha de bandes larvaires et d'essaims de mars à mai. Des opérations de moindre envergure ont été effectuées au mois de mars dans les zones de reproduction peu étendues des plaines côtières du Soudan. A la suite des vastes opérations de lutte antiacridienne effectuées au printemps, seul un petit nombre d'essaims est apparu en juin et juillet dans les zones de reproduction estivale de la partie intérieure du nord du Soudan. Les conditions ont été favorables à la reproduction tout au long de l'été 1997 dans de grandes parties du nord Kordofan et du nord Darfour. Des opérations de lutte contre les larves ont commencé au mois d'août et les premiers essaims sont apparus au début du mois de septembre dans l'est du Soudan. Près de 8 000 ha ont été traités au Soudan au cours de l'été. Ailleurs, des populations peu denses étaient présentes et une reproduction de faible ampleur a eu lieu de juin à novembre dans la partie intérieure du Yémen, de juillet à septembre dans le sud-est de l'Egypte et, au cours de l'été, sur la côte de l'Erythrée où 400 ha ont été traités au mois d'août.
4. De fortes pluies sont tombées au mois d'octobre 1997 sur les deux rives de la mer Rouge. Les essaims issus des zones de reproduction estivale sont arrivés à la fin du mois d'octobre sur la côte soudanaise et au début du mois de novembre dans le nord de l'Erythrée. Bien que des opérations de lutte aérienne aient été effectuées dans les régions côtières du Soudan pour traiter les essaims qui arrivaient, il n'a pas été possible d'empêcher une reproduction. L'inaccessibilité, à cause de son insécurité, d'une zone située le long de la côte allant de Tokar à la frontière sud a rendu une lutte efficace plus difficile. Les opérations de lutte se sont poursuivies au Soudan et ont commencé en Erythrée pour traiter les bandes larvaires qui s'y sont formées à partir du mois de novembre. A la mi-décembre, de nouveaux essaims ont commencé à se former au Soudan et des groupes mélangés à des criquets migrants africains ont été observés en Erythrée. Certains des essaims ont franchi la mer Rouge, certains se sont déplacés vers le nord pour pénétrer dans le sud-est de l'Egypte au cours du mois de janvier, alors que d'autres restaient sur place pour se reproduire de nouveau. Les opérations de lutte se sont achevées au mois de mars après le traitement d'environ 53 000 ha au Soudan, 18 000 ha en Erythrée et 50 000 ha en Egypte.
5. En Arabie saoudite et au Yémen, seules des populations hivernales à faible densité étaient présentes dans les plaines côtières de la mer Rouge jusqu'à l'arrivée d'essaims en janvier et en février 1998. Des campagnes de lutte de grande envergure ont été lancées contre les bandes larvaires issues des essaims qui arrivaient. Les opérations se sont poursuivies du mois de mars au mois de mai pour traiter une deuxième génération de bandes larvaires et d'essaims. En juin, les opérations se sont achevées après le traitement de 280 000 ha environ en Arabie saoudite et de 18 000 ha au Yémen. Ailleurs, des bandes larvaires et de jeunes ailés ont également été signalés au début de 1998 à Djibouti et dans le nord-ouest de la Somalie. Environ 1 300 ha ont été traités au mois d'avril dans le nord de la Somalie. En mars et en avril, des opérations de lutte aérienne menées dans l'est de l'Ethiopie ont permis de traiter près de 2 500 ha d'essaims provenant du nord de la Somalie. A la fin du mois de juin, la situation était redevenue calme.

6. Une reproduction de faible ampleur a eu lieu au cours de l'été de 1998 dans l'intérieur du Yémen et du Soudan. Au mois de septembre, ces deux régions ont reçu des pluies particulièrement fortes et subi des inondations qui ont permis aux populations qui se trouvaient là de se reproduire, ce qui a conduit à la formation de petites bandes larvaires au mois d'octobre. Au Soudan, des opérations de lutte aérienne ont été nécessaires aux mois de décembre 1998 et de janvier 1999 au nord de Khartoum et 44 000 ha abritant des bandes larvaires et des essaims ont été traités. Seuls des ailés épars étaient présents le long des plaines côtières des deux rives de la mer Rouge pendant l'hiver et le printemps et la reproduction a été limitée par la faiblesse des précipitations. La situation est restée exceptionnellement calme.

Région orientale

7. Au cours du printemps de 1997, il y a eu une reproduction de faible ampleur au Béloutchistan dans l'ouest du Pakistan et l'est de l'Iran, qui n'a cependant pas été à l'origine d'une population grégaire, malgré des pluies particulièrement fortes. Pendant l'été, plusieurs essaims sont apparus dans le sud-est du Pakistan au cours du mois de juillet et ont fini par produire des centaines de petites bandes larvaires le long de la frontière indo-pakistanaise. Les opérations de lutte ont permis de traiter 46 000 ha au Pakistan et 21 000 ha en Inde. Au mois de novembre, la situation était redevenue calme.
8. En 1998, quelques essaims peu importants, qui sont apparus à la fin du mois de mars dans l'est de l'Iran et qui provenaient très probablement de la région centrale, sont venus s'ajouter à la reproduction printanière des populations locales au Béloutchistan. Ils y ont pondu et plusieurs bandes larvaires et essaims de petite taille se sont formés en mai et juin et ont dû être traités. Des opérations de lutte terrestre au Béloutchistan ont permis de traiter plus de 15 000 ha en Iran et 1 200 ha au Pakistan. Au cours de l'été, une reproduction de faible ampleur a eu lieu le long de la frontière indo-pakistanaise malgré les fortes pluies de mousson. Aucune opération de lutte n'a été effectuée.
9. En 1999, les pluies tombées sur le Béloutchistan étaient insuffisantes pour permettre une reproduction de grande ampleur. En conséquence, seul un petit nombre d'ailés solitaires étaient présents de janvier à mai dans certaines zones côtières et de l'intérieur. Aucune opération de lutte n'a été nécessaire.

Opérations de lutte antiacridienne

10. Du mois de janvier 1997 au début du mois de février 1999, plus de 900 000 ha ont été traités dans les pays de l'aire d'invasion du criquet pèlerin, selon les rapports adressés à la FAO. La majeure partie de ces opérations de lutte a été effectuée en Arabie saoudite avec des ressources locales.

	1997	1998	1999 (4)	Total
Algérie	163	30		193
Egypte		50 267	200	50 467
Erythrée (1)	400	18 439		18 839
Ethiopie		2 450		2 450
Inde	21 128			21 128
Iran		15 590		15 590
Libye			9 490	9 490
Mali (2)		1 200		1 200
Maroc (3)	7 423			7 423
Pakistan	46 076	1 250		47 326
Arabie saoudite	339 360	280 267		619 627
Somalie		1 300		1 300
Soudan	35 981	59 875	6 653	102 509
Yémen		21 568		21 568
Total (ha)	450 531	452 236	16 343	919 110

1. Sont comprises dans l'année 1998 les opérations effectuées à partir de novembre 1997 contre des infestations mélangées à *Locusta*.
2. Mélangés à des sauteriaux.
3. En janvier 1997.
4. Jusqu'au 1er mai 1999.

Prévisions jusqu'à la fin de 1999

11. Les très faibles pluies pendant l'hiver et le printemps derniers reçues dans les zones de reproduction des deux rives de la mer Rouge et du Béloutchistan, du Pakistan et de la République islamique d'Iran ont eu un effet spectaculaire sur les populations acridiennes. La reproduction a probablement été extrêmement limitée, ce qui laisse penser que la population est tombée à son plus faible niveau depuis dix ans. En conséquence, l'on attend que des migrations minimales d'acridiens vers le Sahel d'Afrique de l'Ouest et le Soudan à partir de la côte de la mer Rouge et vers les zones désertiques qui longent la frontière indo-pakistanaise à partir du Béloutchistan, pour le début des pluies d'été. Il faudra plusieurs générations avant que les populations d'acridiens n'atteignent un effectif significatif. Encore faudra-t-il pour cela que les zones de reproduction reçoivent régulièrement de bonnes pluies pendant tout l'été, faute de quoi la reproduction sera limitée et les effectifs resteront faibles et non dangereux. Si c'est le cas, on peut s'attendre à un scénario analogue à la fin de l'année dans les aires de reproduction hivernale.

**FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161:
CONTRIBUTIONS, DÉPENSES ET PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉ
POUR 1999-2000**

Introduction

1. Un certain nombre d'activités novatrices ont été financées par le Fonds fiduciaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin depuis 1997, mais le Fonds continue en général à être sous-utilisé. Toutefois, les dépenses ont déjà augmenté en 1999, en raison, principalement, du coût de la réunion technique sur l'Afrique de l'Ouest/Afrique du Nord-Ouest (voir point 11 de l'ordre du jour du Comité) qui a été tenue pour donner suite à la proposition initialement faite à la trente-troisième session (par. 85) du Comité.
2. On trouvera au tableau 1 l'état actuel des contributions des 35 pays qui participent au Fonds fiduciaire. Il est à noter que les contributions versées en 1998 ne s'élevaient qu'à 106 916 dollars E.-U., chiffre très inférieur au budget annuel normal. Plusieurs pays, qui contribuaient régulièrement au Fonds, ont maintenant de petits arriérés. Etant donné que les activités antiacridiennes se sont intensifiées sous l'effet du programme EMPRES et des commissions régionales, il est probable qu'à l'avenir, le Fonds fiduciaire sera pleinement utilisé. Les pays participants sont donc instamment priés de s'acquitter des arriérés indiqués.

Rapports financiers

3. Le tableau 2 présente l'état récapitulatif des dépenses, avec pour comparaison, le budget approuvé par la trente-quatrième session du Comité pour 1997 et 1998. Etant donné que le Comité n'a pas encore approuvé de budget pour 1999, il a fallu instaurer un budget temporaire suffisant pour financer les activités prévues jusqu'à la réunion de mai. Les dépenses et les engagements au 5 mars 1999 (date limite pour la préparation du présent rapport) sont également indiqués dans le tableau. Une ventilation détaillée de toutes les dépenses (et des engagements pour 1999) entre 1997 et le 5 mars 1999 peut être communiquée sur demande pour examen.

Il est à noter que le solde disponible à la fin de 1998 était de 694 583 dollars E.-U. et qu'une partie de ces fonds peut être utilisée pour financer en 1999 ou 2000 un budget dépassant les recettes escomptées.

4. Les principaux postes de dépenses qui ressortent du tableau 2 pour les trois années sont:
 - a) les bourses d'études du Comité: en 1999, le cycle intéressant les pays de la Commission pour l'Afrique du Nord-Ouest sera achevé; le cycle concernant la Commission pour la région centrale est en cours, avec deux boursiers en formation sur les trois; le cycle relatif à la Commission pour l'Asie du Sud-Est va bientôt commencer;
 - b) la préparation, la traduction, la reproduction et la distribution des documents/rapports du Comité et du Bulletin sur le criquet pèlerin produit par le Bureau d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) de la FAO au siège;
 - c) l'organisation de la session proprement dite du Comité, en particulier le coût de l'interprétation;
 - d) la réunion du Groupe technique du Comité, pour lequel il y a aussi des services d'interprétation;
 - e) la tenue de la Réunion technique d'experts "historique", mentionnée à la section 1 ci-dessus, qui nécessite le

financement du voyage à Rome de douze participants et l'interprétation en trois langues; f) la réunion du Groupe consultatif sur les pesticides sous les auspices du Comité; et g) l'étude et l'analyse de la recrudescence de 1992-94 (point 6 de l'ordre du jour).

5. Les postes inscrits au plan de travail et au budget, mais auxquels correspondent des dépenses faibles ou nulles sont, par exemple, la mise à jour des Directives sur le criquet pèlerin. Un consultant a préparé un projet de révision de la directive "lutte", mais en raison du manque de personnel au DLIS, il n'a pas été possible de le mettre définitivement en forme. Le texte risque d'être périmé s'il n'est pas rapidement mis au point. Le projet LOCUSTOX a également préparé une première ébauche de directive sur la surveillance de l'environnement et une version révisée, qui devra aussi être définitivement mise en forme par le DLIS (Groupe acridiens), est attendue sous peu. Les fonds prévus pour les prospections conjointes et pour la formation n'ont pas été utilisés. Le Comité est instamment prié de proposer des modes d'utilisation appropriés pour ces fonds.

Plan de travail proposé pour 1999/2000

6. Il est proposé que la répartition des ressources en 1999/2000 soit analogue à celle de l'exercice précédent, avec les exceptions ci-après:
 - Augmentation du budget en 1999 pour le point 2 [Reproduction/distribution/traduction du Bulletin sur le criquet pèlerin et des documents du Comité]. Un plus grand nombre de documents du Comité et le Bulletin sont actuellement traduits en arabe, y compris la page d'accueil Internet, et les coûts devraient également être plus élevés pendant une année où le Comité se réunit.
 - Etant donné l'absence de progrès dans la mise à jour des Directives sur le criquet pèlerin (point 3), il est prévu de faire un gros effort en 1999/2000 – si nécessaire avec l'aide d'experts-conseils – pour achever ce travail, d'où l'accroissement du budget.
 - Les fonds destinés à la session du Comité (point 5) ont été intégralement affectés en 1999. Il n'est pas prévu de session du Comité en l'an 2000.
 - Le coût total prévu de la réunion technique d'experts (point 8) a été inscrit en 1999 et un montant a également été alloué pour l'an 2000 au cas où une autre réunion sur un thème différent serait alors nécessaire.
 - Suite au succès des expertises-conseils conduites en 1997 (point 10) (voir point 6 de l'ordre du jour), des fonds ont été alloués pour de nouvelles expertises-conseils à identifier en 1999/2000.

[N.B. Conformément aux décisions prises par le Comité à sa trente-cinquième session (par. 81 et 85), des crédits de 27 000 dollars E.-U. ont été ajoutés aux budgets de 1999 et 2000 pour les bourses, afin de permettre le démarrage du programme en Afrique de l'Ouest. Il a également été décidé de faire en sorte que le crédit de 100 000 dollars E.-U. pour interventions d'urgence et imprévus puisse être également utilisé pour EMPRES si la situation acridienne restait calme.]

Le budget proposé pour 1999/2000 est indiqué ci-dessous:

BUDGET PROPOSÉ (dollars E.-U.)

No.	Poste	1999	2000
1.	Bourses d'études	85 000	85 000
2.	Reproduction/Distribution du Bulletin et des documents du Comité	36 000	25 000
3.	Directives	30 000	20 000
4.	Prospection criquet pèlerin	30 000	30 000
5.	Réunion du Comité	50 000	-
6.	Formation	10 000	10 000
7.	Réunion du Groupe technique du Comité	42 000	42 000
8.	Réunion technique d'experts	75 000	20 000
9.	Groupe consultatif sur les pesticides	25 000	25 000
10.	Etudes d'experts-conseils	10 000	10 000
	Total partiel	393 000	267 000
11.	Appui aux projets	51 090	34 710
	Total	444 090	301 710
12.	Fonds pour interventions d'urgence/imprévu/EMPRES		100 000
	Grand Total 1999/2000		845 800

En conclusion, il convient de noter que les budgets proposés pour 1999/2000 dépassent les ressources disponibles au 31/12/98 [694 583 dollars E.-U.]

Certes, on attend de nouvelles contributions en 1999 et ensuite. De fait, des contributions d'un montant total de 29 172 dollars E.-U. sont déjà arrivées. Néanmoins, on rappelle une fois de plus aux pays participants qu'il importe qu'ils maintiennent leurs contributions au Fonds fiduciaire qui permet de compléter et renforcer notablement le dynamisme des activités actuelles de lutte antiacridienne.

Tableau 1

**FONDS FIDUCIAIRE No. 9161.00 - MTF/INT/008/MUL -
Projet interrégional de lutte antiacridienne**

Etat des contributions au 31 décembre 1998 (final)
(en dollars E.-U.)

Pays membres	Montants non réglés au 31/12/1997	Contributions dues pour 1998/1999*	Contributions reçues au 31/12/1998	Montants non réglés au 31/12/1998
AFGHANISTAN	20 880,00	3 480,00		24 360,00
ALGÉRIE	0,00	7 700,00	7 700,00	0,00
BAHREÏN	1 840,00	920,00		2 760,00
CAMEROUN	36 587,00	2 780,00		39 367,00
TCHAD	65 400,00	3 520,00		68 920,00
DJIBOUTI	18 900,00	1 120,00		20 020,00
ÉGYPTE	5 740,00	5 740,00	11 480,00	0,00
ÉTHIOPIE	8 640,00	4 320,00		12 960,00
GAMBIE	24 849,50	2 420,00		27 269,50
GHANA	26 255,00	3 280,00		29 535,00
INDE	36,99	20 000,00	20 000,00	36,99
IRAN, Rép. islamique d'	256 495,24	20 000,00		276 495,24
IRAQ	111 600,00	7 440,00		119 040,00
JORDANIE	3 420,00	3 420,00	6 840,00	0,00
KENYA	51 943,39	3 580,00		55 523,39
LIBAN	20 715,98	3 060,00		23 775,98
LIBYE	66 858,02	10 640,00	10 006,38	67 491,64
MALI	37 213,00	3 600,00		40 813,00
MAURITANIE	55 125,09	2 900,00		58 025,09
MAROC	16 080,00	5 360,00	10 720,00	10 720,00
NIGER	58 200,00	3 760,00		61 960,00
NIGÉRIA a/	67 369,61	0,00		67 369,61
OMAN	14 700,00	2 100,00		16 800,00
PAKISTAN	6 520,00	6 520,00	6 520,00	6 520,00
QATAR	21 950,00	1 760,00		23 710,00
ARABIE SAOUDITE, Royaume d'	30 000,00	20 000,00		50 000,00
SÉNÉGAL	4 679,80	3 520,00		8 199,80
SOMALIE	51 774,77	3 500,00		55 274,77
SOUDAN	33 145,70	3 980,00		37 125,70
SYRIE	33 038,12	4 520,00	22 600,00	14 958,12
TUNISIE	53 076,44	4 460,00		57 536,44
TURQUIE	28 960,00	14 480,00		43 440,00
OUGANDA	43 940,00	3 380,00		47 320,00
ÉMIRATS ARABES UNIS	4 623,80	4 600,00	4 600,00	4 623,80
YÉMEN	30 015,45	6 500,00	6 450,00	30 065,45
TOTAUX	1 310 572,90	198 360,00	106 916,38	1 402 016,52

a/ S'est retiré à partir de 1995.

* L'exercice budgétaire commence en juillet.

Tableau 2

(Chiffres en dollars E.-U.)

No.	Poste	1997		1998		1999	
		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses* + Engagements
1	Bourses	60 000	28 829	60 000	12 094	85 000	43 143
2	Reprod./distrib. Bulletin, documents et rapports du Comité	25 000	35 221	25 000	17 488	35 552	17 019
3	Directives	10 000	1 685	10 000	-	-	-
4	Prospection criquet pèlerin	30 000	1 415	30 000	-	-	-
5	Réunion du Comité	25 000	9 918	25 000	-28	-	36 000
6	Formation	10 000	-	10 000	-	-	-
7	Réunion du Groupe technique	42 000	452	42 000	28 605	-	-
8	Réunion technique d'experts	10 000	3 885	10 000	-	123 600	66 049,02 #
9	Réunion du Groupe consultatif sur les pesticides	10 000	-	10 000	24 591	23 000	20 696
10	Etude sur la recrudescence 1992-96	11 000	10 441	-	-	-	-
	Total partiel	233 000		222 000	-	-	-
11	Dépenses d'appui au projet	30 290	11 940	28 860	10 757	34 730	4 156
12	Fonds pour interventions d'urgence et imprévus	-	-	100 000	-		
	Total général	263 290	103 786	350 860	93 507	301 882	187 062
<p>* Au 05/03/99 – le chiffre englobe les dépenses et les engagements de contributions</p> <p># Dépenses à rembourser (contrat A. Monard)</p> <p>+ 24 955 dépenses pour les bourses (voir Tableau 5/1 page suivante)</p> <p>3 874 coût du billet et de l'indemnité journalière de subsistance du responsable des bourses pour sa mission en Inde pour examiner les problèmes de placement en formation d'un boursier</p> <p>-----</p> <p>28 829</p>							

**Bourses octroyées par le Comité dans le cadre de son
FF-MTF/INT/008/MUL**

	1997		1998		1999	
Boursier	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Engagements et dépenses
	60 000		35 000		85 000	
Moumene (Algérie) (CLCPANO)		12 400		9 575		17 200
Al-Shaibany (Yémen) (CRC)		14 000		8 696		14 500
Al-Hariri (Syrie) (CRC)		-		-		11 442
Al-Alawi (Oman) (CRC)		1 683		-		-
Crédits-fonds non dépensés		- 3 128		- 6 177		
	60 000	24 955	35 000	12 094	85 000	43 143

TOTAL GÉNÉRAL:**Dollars E.-U.****Budget 1997-99****180 000****Dépenses+Engagements jusqu'au 4.3.99****80 192****Solde disponible****99 808****Bourses prévues pour 1999/2000:**

	1999	2000
1. Non encore désigné (pays de la région centrale)	14 000	14 000
2. M. Ghaemian (Asie du Sud-Ouest-Iran)	30 000	
3. M. Ishfaqe (Asie du Sud-Ouest-Pakistan)	14 000	14 000

**LISTE D'ADRESSES DE COURRIER ÉLECTRONIQUE DES
SERVICES DE LUTTE ANTIACRIDIEUNE**

Adresses des pays de l'aire d'infestation du criquet pèlerin dont les services nationaux de protection des végétaux sont dotés du courrier électronique:

Algérie	inpv@ist.cerist.dz
Tchad	dvp@intnet.td
Egypte	said97@esic.claes.sci.eg
Erythrée	mehari@empres.er.punchdown.org
Ethiopie	cpdmoa@padis.gm.apc.org
Iran	m_ghaemian@hotmail.com
Libye	ncdlcy@yahoo.com
Mauritanie	claa@toptechnology.mr
Maroc	cnlaa@marocnet.net.ma
Oman	dlumaf@gto.net.om
Pakistan	plant@khi.compol.com
Arabie saoudite	yasl@naseej.com.sa
Sénégal	dpv@sentoo.sn
Yémen	empr-fao-ye@y.net.ye